
RAPPORTS D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION (GTMOMCG), DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) SUR LE PROGRAMME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (CDS), DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) SUR LE SYSTEME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES (SSN) ET SUR L'ÉLABORATION D'UN MECANISME VISANT A OPERATIONNALISER LES DIRECTIVES VOLONTAIRES DE LA FAO SUR LE MARQUAGE DES ENGINS DE PECHE ET DES DCP

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 30 AVRIL 2021

OBJECTIF

Donner la possibilité au Comité d'Application d'examiner les avancées réalisées pendant la période intersessions en ce qui concerne les travaux du Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG), du Groupe de Travail sur le Programme de Documentation des Captures (CDS), du Groupe de Travail sur le Système de Surveillance des Navires (SSN) et du Secrétariat de la CTOI sur l'élaboration d'un mécanisme visant à opérationnaliser les Directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche et des DCP.

CONTEXTE ET AVANCEES

Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion

Le Groupe de travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI (GTMOMCG) tire son mandat de la Résolution CTOI 17/02.

La 4^{ème} Session du GTMOMCG a été tenue par vidéoconférence du 15 au 17 février 2021, sous la présidence de M. Roy Clarisse (Seychelles). Un total de 69 participants a participé à la Session. Dans l'ensemble, la réunion a formulé dix recommandations qui doivent être examinées par le CdA18. Le rapport de la 4^{ème} réunion du GTMOMCG est disponible en tant que document de ressource sur la page de la réunion du CdA18 en tant que document [IOTC-2021-WPICMM04-R](#). L'ensemble consolidé des recommandations issues du GTMOMCG04 est disponible à l'Appendice 6.

Groupe de Travail sur le CDS

Des propositions de résolution visant à mettre en place un programme de documentation des captures, notamment pour les principales espèces CTOI, ont été présentées sans succès par les CPC aux 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} Sessions annuelles (2009 – 2013) de la Commission. Pour aller de l'avant, la Commission a convenu à sa 17^{ème} Session (2013) de mettre en place un Groupe de Travail intersessions de la CTOI en vue de progresser sur un programme de documentation des captures. Un Groupe de travail *ad hoc*, avec seulement trois CPC actives, a travaillé au développement plus poussé des termes de référence (TdR) pour un Groupe de travail sur un programme de documentation des captures, en se basant sur une présentation soumise à la 17^{ème} Session de la Commission. Peu de progrès ont été réalisés par la suite et les

travaux sur les TdR ont été suspendus à l'issue de la 19^{ème} Session (2015) de la Commission, dans l'attente des résultats d'un projet mené dans le cadre du Programme ZADJN sur la traçabilité des thons et les meilleures pratiques en matière de CDS.

En 2018, faisant suite à la clôture du projet ZADJN, le Secrétariat de la CTOI a commandé une étude pour la mise en œuvre d'un CDS pour les cinq principales espèces commerciales relevant de la CTOI, incluant la mise en œuvre d'une feuille de route avec les estimations budgétaires associées. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'un atelier tenu en février 2019 qui précédait le GTMOMCG02. Lors de l'examen du rapport de l'atelier sur le CDS, le GTMOMCG02 a recommandé de former un Groupe de travail afin d'orienter le développement d'un CDS de la CTOI. Cette recommandation a été approuvée par le CdA16 et la S23 en 2019.

À ce jour, le Groupe de travail sur le CDS a tenu quatre réunions, la dernière d'entre elles du 26 au 28 avril 2021, sous la présidence de M. Yuki Morita (Japon). Le rapport de la 4^{ème} réunion du Groupe de travail sur le CDS est disponible en tant que document de ressource sur la page de la réunion du CdA18 en tant que document [IOTC-2021-CDSWG04-R](#). La réunion a formulé cinq recommandations qui doivent être examinées par le CdA18. L'ensemble consolidé des recommandations issues du GT-CDS04 est disponible à l'Appendice 3 du document [IOTC-2021-CDSWG04-R](#).

Groupe de Travail sur le SSN

Le CdA16 a pris note du document IOTC-2019-WPICMM02-Étude SSN qui proposait des options pour renforcer le SSN de la CTOI et a également pris note du document IOTC-2019-CoC16-05a qui résumait les travaux du Groupe de pilotage, et a, par la suite, recommandé la formation d'un Groupe de Travail sur le SSN (GTSSN). Le CdA16 (CoC16.33, paragraphe 109) a recommandé la création d'un Groupe de travail sur le SSN, présidé par M. Stephen Ndegwa (Kenya) pour faire progresser les travaux liés au renforcement du SSN de la CTOI, conformément aux TdR figurant à l'Appendice 8 du document [IOTC-2019-CoC16-R](#). Cela a ultérieurement été approuvé par la S23 ([IOTC-2019-S23-RE Rev1 FINAL](#)).

Le Président du GTSSN a tenté, à deux reprises, de tenir des réunions virtuelles en 2021. Cependant, aucune de ces deux tentatives ne s'est avérée fructueuse en raison du délai de notification insuffisant pour les Membres du Groupe de travail. Une notification d'une troisième tentative de tenue d'une réunion virtuelle du GTSSN le 19 mai 2021 a été adressée aux Membres du Groupe de Travail le 21 avril 2021, soit quatre semaines à l'avance.

Mécanisme visant à opérationnaliser les Directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche

En ce qui concerne le marquage des engins de pêche et la prévention de la pollution marine, la Commission n'est parvenue, en 2019, à aucun consensus sur la proposition IOTC-2019-S23-PropL, qui visait à mettre en place une mesure de gestion pour le marquage des engins de pêche. Au vu du manque de soutien pour cette mesure à ce moment-là, les promoteurs ont convenu de reporter la proposition pour discussion ultérieure et présentation possible à la prochaine réunion de la Commission (paragraphe 50, [IOTC-2019-S23-RF Rev1 FINAL](#)), et ont demandé au Secrétariat de la CTOI, à travers la Commission, d'engager un processus d'élaboration d'un projet de directives sur la manière dont la CTOI pourrait rendre opérationnelles les directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche. Ce processus

devrait faire appel à l'expertise des organes techniques de la CTOI et examiner les lignes directrices par voie électronique, avant d'être mis à la disposition de la Commission.

Par la suite, le Secrétariat de la CTOI, conjointement avec la Sous-division des opérations et des technologies de pêche (FIAO) de la FAO, a procédé à l'élaboration d'un projet initial de termes de référence pour un consultant chargé de développer le mécanisme visant à opérationnaliser les Directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche (VGMFG) et les DCP dans la zone CTOI. Les termes de référence ont été approuvés par le Comité d'Application (CdA17) et, ultérieurement, par la Commission (S24) en 2020.

Le consultant, Dr Pingguo He, a été engagé le 1er avril 2021 en vue de réaliser ces travaux, sous la supervision conjointe de la FIAO et de la CTOI. Il est prévu que les résultats des travaux du consultant soient initialement présentés à la cinquième réunion du Groupe de travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG) début 2022. La proposition et les recommandations du GTMOMCG05, le cas échéant, seront mises ultérieurement à la disposition des Sessions de 2022 du Comité d'Application, du Comité Permanent d'Administration et des Finances et de la Commission, pour examen.

RECOMMANDATION/S

- Que le CdA18 examine l'ensemble consolidé des recommandations issues de la réunion du GTMOMCG04 et, selon qu'il convient, **APPROUVE** les recommandations.
- Que le CdA18 examine l'ensemble consolidé des recommandations issues de la réunion du GT-CDS04 et, selon qu'il convient, **APPROUVE** les recommandations.
- Que le CdA18 **PRENNE NOTE** des lents progrès du Groupe de travail sur le SSN et invite le Président et les Membres du GTSSN à consentir davantage d'efforts aux tâches que la Commission leur a confiées.
- Que le CdA18 **PRENNE NOTE** des progrès réalisés par le Secrétariat pour assurer les services d'un consultant chargé de développer un mécanisme visant à opérationnaliser les Directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche et des DCP dans la zone CTOI.